



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**DIRECTION GÉNÉRALE DE  
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE  
DE LA  
POLICE JUDICIAIRE**

PV n° 10-00004/58

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

**OBJET :**

Examen scellé  
DCNS/M/ROBIN/3



## PROCES – VERBAL

D104/  
2 pages

L' An deux mil onze, -----  
Le dix février-----  
à seize heures -----

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**  
Brigadier Chef de Police

en fonction à la  
Direction Centrale de la Police Judiciaire  
Sous - Direction de Lutte contre la  
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière  
Division Nationale d' Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.-----

---Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale----

---Procédons à l'analyse du scellé DCNS/M/ROBIN/3 contenant un ensemble de documents liés à la Malaisie, constitué lors de la perquisition des locaux de DCNS.----

---Précisons que ce scellé contient certains documents rédigés en langue anglaise dont nous procédons à la traduction nécessaire à nos constatations.---

---Constatons les éléments suivants :-----

---**Cotes 1 à 112** : un accord de consortium Malaisie signé le 05/06/2002 entre DCN INTERNATIONAL représentée par Philippe JAPIOT, Président et IZAR représentée par José Antonio CASANOVA, Président. -----

---**Cotes 113 à 117** : un avenant numéro 1 à l'accord de consortium signé entre DCN INTERNATIONAL, IZAR et ARMARIS signé le 26/06/2003 et indiquant notamment que suite à la réorganisation de DCNI, celle ci transfère à ARMARIS ses activités d'export de sous marins.-----

---**Cotes 118 à 120** : une revue de la Direction de DCNS intitulée STG MALAISIE datée du 10/02/2009 rédigée par Patrick MEYNAUD évoquant notamment les litiges sur l'exécution du contrat. -----

---**Cotes 121 à 151** : une copie du CODEP MALAISIE de DCNS du 05/03/2009 faisant état de la situation contractuelle, de l'avancement général du programme, du suivi des actions et de la synthèse générale du DDP. -----

---**Cotes 152 à 175** : une copie du CODEP MALAISIE de DCNS du 28/05/2009 faisant état de la situation contractuelle, de l'avancement général du programme, du suivi des actions et de la synthèse générale du DDP. -----

---**Cotes 176 à 177** : un courrier de Madame Michèle ALLIOT MARIE, Ministre de la Défense, daté du 07/08/2002 adressé à Monsieur le Président de DCN INTERNATIONAL accordant la garantie de l'Etat pour la vente de deux sous marins de type SCORPENE à la Malaisie, en coopération avec SOFRANTEM. Ce

courrier est accompagné d'une annexe rappelant la ventilation des parts du contrat et la portée de la garantie de l'Etat en période de fabrication.-----

---**Cotes 178 à 184** : un courrier de G.KURKDJIAN à Guy ROBIN daté du 17/06/2003 ayant pour objet SCORPENE MALAISIE – NOVIATION AGREEMENT ET FIRST SUPPLEMENTAL CONTRACT accompagné des deux contrats pour classement.-----

---**Cotes 185 à 211** : Deux mails de Bruno APPERT de ARMARIS pour Irène GUERCHET de DCNI des 26 et 28 juin 2006 ayant pour objet et en annexe le projet de « troisième contrat supplémentaire » entre le Gouvernement de Malaisie, ARMARIS et NAVANTIA pour le contrat SCORPENE. -----

---**Cotes 212 à 214** : un courrier de KURKDJIAN (DCNI), CABANAS et ESTEVE (IZAR), et FAURA pour ARMARIS adressé le 12/11/2003 au Gouvernement de la Malaisie. Ce courrier a pour objet le premier contrat supplémentaire (avenant) au contrat SCORPENE, il informe le gouvernement malaisien que les lettres de crédit ont été modifiées par le gouvernement de la Malaisie en conformité avec l'avenant numéro 1 au contrat SCORPENE. ----

---**Cotes 215 à 216** : un courrier de IZAR et DCNI daté du 03/03/2003 adressé au Gouvernement de la Malaisie au sujet de la novation du contrat SCORPENE.-----

---**Cotes 217 à 219** : un courrier du 17/12/2008, de Patrick MEYNAUD de DCN CHERBOURG à Guy ROBIN de DCN ayant pour objet la valorisation définitive des quantitatifs DCNS accompagné d'un tableau des quantitatifs SCORPENE MALAISIE. -

---**Cotes 220 à 242** : différents documents émanant de la direction des Risques et Assurances de DCNI datés de 2005, ayant pour objet les risques de navigation sous marin « M/S OUESSANT » et les assurances liées à la responsabilité civile des propriétaires de navires de mer.-----

---**Cotes 243 à 275** : l'amendement numéro 1 à l'accord de consortium daté du 05/06/2002, signé le 26/06/2003 entre Philippe JAPIOT de DCNI, IZAR et Alain BOVIS de ARMARIS, ainsi que diverses annexes.----

---Dont acte,-----

L'OPJ

